

BILAN D'ACTIVITÉS 2022



**COMMUNES
FORESTIERES**
BOUCHES-DU-RHÔNE

Notre représentation départementale, la force d'un réseau mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ 62 adhérents dans le département
- ✓ Plus de 6 000 adhérents à l'échelle nationale

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les élus ont un rôle important dans la politique forestière territoriale étant à la fois aménageurs du territoire, prescripteurs bois, propriétaires forestiers, responsables de la sécurité. Les élus sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts.

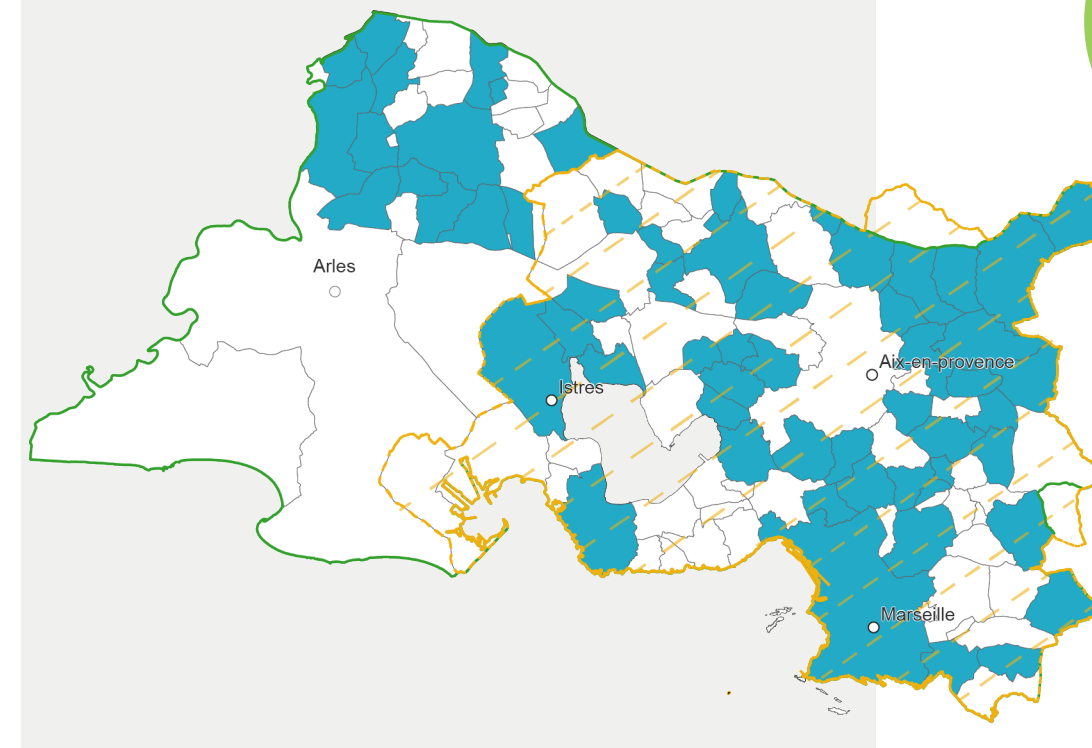


LES COMMUNES FORESTIÈRES, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'action des Communes forestières vise à :

1. préserver l'intérêt général des forêts ;
2. garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts ;
3. s'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique ;
4. encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local ;
5. protéger les forêts contre les risques naturels.

Le conseil d'administration et l'équipe technique sont au service des collectivités adhérentes.



11 administrateurs mobilisés dans l'association

- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes
- ▨ EPCI adhérent
- ▭ Département adhérent



VOTRE CONTACT
DANS LES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Alice Mongin
07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

UNE ASSOCIATION ORGANISÉE EN RÉSEAU POUR ÊTRE ACTEUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

Les Communes forestières sont structurées afin de pouvoir se positionner sur la définition et la mise en œuvre des politiques forestières nationales, régionales et départementales. Dans le cadre du régime forestier l'ONF assure le service de gestion durable des forêts publiques pour le compte des collectivités.

Dans les Bouches-du-Rhône, deux réunions bilatérales ont eu lieu en 2022 entre le Président des Communes forestières et le directeur départemental de l'ONF. Ces rencontres ont permis de **faire un état des lieux des difficultés concernant la soumission au régime forestier, les coupes de bois et les aménagements forestiers.**

Les Communes forestières veillent notamment à ce que les effectifs des agents de terrains demeurent le plus stable possible afin de répondre aux besoins des communes. Par ailleurs, l'association s'est rapprochée de l'Agence 13 dans le but de mettre en place un partenariat permettant de valoriser les bois locaux dans les projets de construction.

ZOOM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉLUS MOBILISÉS AU SEIN DES TERRITOIRES

Les membres du conseil d'administration sont les relais locaux des Communes forestières. Ils identifient et font remonter les difficultés, les projets sur leurs territoires. Ils se mobilisent également dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les administrateurs sont présents dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Notre représentation nationale, un réseau structuré et mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ Convention entre les Communes forestières et l'ONF
- ✓ 2 ans de négociation

LES ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS



été entendues ! Elles saluent la mise en place d'un financement pérenne pour le renouvellement forestier, la reconnaissance du rôle de l'élu comme interlocuteur privilégié entre la forêt et la société, le renforcement des programmes de recherche et la mise en place d'un dialogue constructif avec les ONG.

Les Communes forestières se sont investies dans ces assises nationales qui ont permis d'aboutir à une stratégie sur le long terme qui s'appuie sur 4 axes :

1. dresser un état détaillé de la forêt et accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion face au changement climatique ;
2. poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement des forêts ;
3. investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois ;
4. expérimenter de nouvelles formes de dialogue national et territorial.

Lors de ces assises, les Communes forestières ont

LE PARTENARIAT COMMUNES FORESTIÈRES – ONF RENOUEVÉ

Le renouvellement du partenariat Communes forestières-ONF a été concrétisé cette fois-ci, par une convention adossée au contrat signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2026. Cette dernière a fait l'objet d'une rude négociation avec plusieurs avancées notables pour les Communes forestières :

1. le respect du rôle de l'élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire ;
2. la précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction ;
3. l'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers ;

4. le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique ;

5. la définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture ;

6. le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

Trois groupes de travail sont mis en place sur les sujets suivants : **l'aménagement forestier, le périmètre du régime forestier, la commercialisation des bois.**



VOTRE CONTACT SUR LA POLITIQUE NATIONALE

Jérôme BONNET
06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org

NOTRE STRATÉGIE

Positionner les Communes forestières comme un acteur clé de la filière forêt bois en lien avec ses 6000 adhérents !

NOS PARTENAIRES

Association des Maires et Association des Maires Ruraux, État, ONF

L'élu, décideur de la gestion de sa forêt



Assemblée générale de la Fédération Nationale des Communes forestières, le 27 octobre à Dijon

ZOOM



[DONS AUX COMMUNES] DÉFISCALISATION POUR LES TRAVAUX FORESTIERS

La loi de finances 2023 permet d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui font des dons aux communes pour des opérations d'entretien et de renouvellement pour la forêt. Ce dispositif permet de compléter utilement les financements publics et de concourir à l'autofinancement de travaux sylvicoles de desserte ou de plantation.

Protégeons nos forêts des incendies !

Chiffres clés 2022

- ✓ Doctrine nationale des Communes forestières
- ✓ 15 communes informées sur les obligations légales de débroussaillage
- ✓ 5 communes de la Montagnette accompagnées après l'incendie

UNE DOCTRINE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

L'Etat pilote et règlemente les politiques de prévention et de lutte contre les feux de forêt. **Les élus agissent dans le cadre de leurs prérogatives régaliennes et sont pénalement responsables.**

Ainsi les collectivités, qui sont incontournables, engagent des budgets conséquents pour assurer leur rôle. Les élus des communes constituent le pivot de la politique de prévention et de lutte contre l'incendie, sans être pleinement associés à sa définition ni décisionnaires.

Les Communes forestières ont défini leur doctrine nationale, basée sur les attentes suivantes :

1. accroître la pression sur les citoyens concernant les débroussaillages obligatoires et systématiser le soutien de l'État aux Maires ;
2. travailler sur un schéma type de développement urbanistique prenant en compte le risque ;
3. avoir une garantie de l'État sur la capacité d'intervention de la flotte aérienne ;
4. participer à des retours d'expériences et faire du partage et du lien entre acteurs ;
5. participer au développement d'une culture du risque auprès des populations et des élus ;
6. défendre le principe que les dispositions de protection contre les incendies prévues dans le Code forestier s'appliquent, en particulier, sur le débroussaillage obligatoire et l'équipement des massifs, en respectant les enjeux environnementaux.



NOTRE STRATÉGIE

Faire reconnaître le rôle central des élus dans la défense des forêts contre les incendies et les accompagner dans la mise en œuvre de leur compétence.

NOS PARTENAIRES

État, SDIS, ONF, Collectivités

LES COMMUNES FORESTIÈRES ENTENDUES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT



L'Etat reconnaît enfin le rôle des Communes forestières dans la défense des forêts contre l'incendie.

Suite à l'été 2022, le Président de la République a redéfini à l'automne la stratégie de l'Etat en matière de DFCI. Parallèlement, dans la suite des assises de la forêt, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a engagé un travail de refonte du dispositif des obligations légales de débroussaillage, refonte que les Communes forestières appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Réaffirmant le rôle triple des élus et des communes :

- responsables de l'application du débroussaillage ;
 - maîtres d'ouvrage des équipements de lutte (citernes, pistes...);
 - cofinanceurs des SDIS,
- les Communes forestières ont formulé un certain nombre de propositions d'évolutions législatives et réglementaires des obligations légales de débroussaillage, afin d'harmoniser leurs réglementations, simplifier et faciliter leur mise en œuvre et leur contrôle.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire reconnaissant le rôle majeur des Communes forestières a conventionné avec elles un dispositif d'appui aux élus pour sensibiliser, informer, et les accompagner dans la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire.

INFORMER LES ÉLUS DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DES ACTIONS À MENER



Les actions ont été poursuivies en 2022 pour informer les élus sur leurs responsabilités et les actions à mener au sein de leur commune. L'appui des collectivités a été réalisé lors de rendez-vous et a concerné une vingtaine d'élus. **L'accompagnement a principalement porté sur la mise en œuvre des OLD, en mettant à disposition des élus des outils pour inciter leurs administrés à réaliser les OLD.** Parallèlement une information massive a été entreprise pour promouvoir les différents dispositifs financiers existants :

- pour la réalisation des plans communaux de gestion des OLD avec l'aide de la Région ;
- pour la mise en œuvre des travaux de la commune avec l'aide du Département ;
- pour l'aménagement de dispositifs de lutte contre les incendies au sein des forêts communales avec l'aide le financement du FEADER.

Les communes responsables de l'application des OLD



VOTRE CONTACT SUR LE RISQUE INCENDIE

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

ZOOM



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT SUR PUYLOUBIERS 1

Les élus de Puylobiers nous ont informés de leur volonté de mettre en place un plan communal de débroussaillage. Nous avons accompagné la commune par une première intervention en conseil municipal et en présence des CCFF dans le but de leur présenter une méthodologie de mise en place des plans pluriannuels communaux de débroussaillage. Grâce aux dispositifs financiers proposés par la Région pour aider les communes de moins de 20 000 habitants, la commune bénéficie de 50% de subvention sur le montant des études. La phase 1 du plan communal de débroussaillage a été réalisée par l'ONF en 2022. Elle a permis de déterminer 220 administrés prioritaires sur les 750 concernés par les OLD. Une réunion d'information, à laquelle a participé le président des Communes forestières, a rassemblé près de 120 administrés. La commune poursuivra sa démarche en 2023 par sa phase 2 en programmant des visites des administrés par l'ONF et en transmettant à chacun d'entre eux une fiche diagnostic sur les travaux à mener sur sa propriété.

Assurons la pérennité des forêts communales !

Chiffres clés 2022

- ✓ 44 élus formés
- ✓ 14 communes accompagnées

NOTRE STRATÉGIE

Apporter un appui aux communes dans les choix liés à la gestion des forêts communales et les aider à mobiliser les financements disponibles

NOS PARTENAIRES

ONF, CRPF



RÉGÉNÉRER LES ESPACES FORESTIERS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La régénération naturelle est privilégiée dans les espaces forestiers. Dans le cadre du changement climatique, cette dernière est perturbée et implique des travaux à la charge des communes.

Elles peuvent cependant bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % (Département, Région et fonds privés RESPIR).

Les Communes forestières, en lien avec l'ONF, ont fait la promotion de ces dispositifs avantageux auprès d'une cinquantaine d'élus à l'occasion :

- des rendez-vous en commune ;
- des petits déjeuners entre élus organisés à Saint-Etienne-du-Grès et Coudoux ;
- du salon des maires de Salon de Provence ;
- des deux formations dispensées sur le thème du changement climatique.



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA COMMERCIALISATION DE LEUR BOIS

La sensibilisation à la commercialisation des bois a été poursuivie en 2022 avec une formation aux élus et l'accompagnement de la commune de Barbentane. Une note sur les différents types de commercialisation des bois a été réalisée pour inciter les élus et les services à choisir le mode de vente le plus adapté au contexte communal. Dans le cadre du partenariat avec l'ONF et suite à la seconde réunion bilatérale organisée en 2022, 10 communes ont été contactées pour les encourager à délibérer en faveur des coupes prévues à l'état d'assiette.



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA RÉVISION, LA MISE EN OEUVRE DE LEUR AMÉNAGEMENT FORESTIER ET DANS L'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER



Un état des lieux des aménagements a été réalisé sur les 17 communes du Grand Site Sainte Victoire en partenariat avec l'ONF afin d'identifier les capacités de mobilisation en qualité bois d'œuvre. Un accompagnement sur la gestion forestière et sur le régime forestier a été réalisé à l'occasion d'une dizaine de rendez-vous en commune. Les Communes forestières ont également participé à une commission Ville durable de la ville de Martigues sur le thème de la gestion de la forêt communale.

Investir en forêt, c'est investir dans l'avenir !



VOTRE CONTACT DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Alice Mongin
07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org



Simiane-Collongue

[ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS]

La commune de Simiane-Collongue a été accompagnée pour cibler les subventions existantes afin de répondre à deux projets de Défense des forêts contre les incendies en forêt communale et de plantations en limite de la forêt communale. Une visite de terrain et plusieurs réunions ont été organisées puis un dossier de subvention « Nature ta ville » a été déposé auprès de la Région pour financer 40% des plantations envisagées.

ZOOM



[LA GESTION DES CONFLITS D'USAGE]

La commune de Lançon de Provence a été confrontée à la nécessité de couper plusieurs dizaines d'arbres dans le cadre d'une servitude aéronautique. Les Communes forestières ont accompagné la commune à cette occasion à travers une analyse réglementaire des textes en vigueur et en faisant appel aux retours d'expérience de la Fédération nationale des Communes forestières pour des exemples similaires sur d'autres communes en France.

Sensibilisons les acteurs aux enjeux de la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 millions de connexions au site de l'Observatoire
- ✓ 196 indicateurs disponibles sur la cartoθήque

DES DONNÉES FORESTIÈRES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS

Les Communes forestières, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud, animent l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Ce dispositif diffuse des outils d'information sur les enjeux forêt et bois. Une publication annuelle permet d'identifier les grandes dynamiques régionales.

Les Communes forestières ont également mis en place et actualisent la cartoθήque interactive afin de diffuser de nombreuses informations chiffrées sur la forêt et le bois.

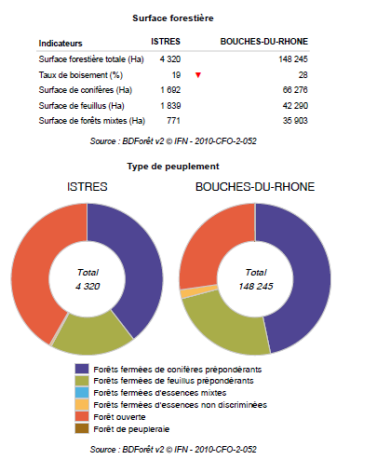
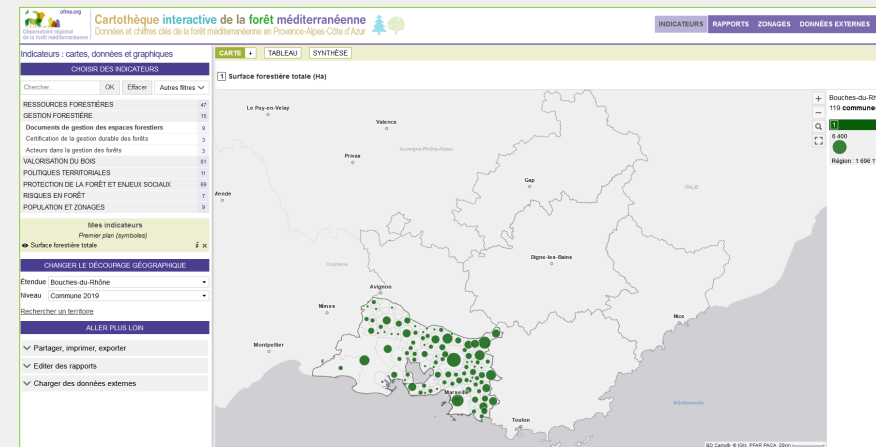
En parallèle, elles mettent à disposition des collectivités des cartes et extractions de données.

Dans ce cadre, la commune de Meyreuil a fait appel à l'Observatoire en 2022 pour alimenter ses actions.

La mise à disposition des données a permis aux élus de la commune d'identifier les enjeux de gestion sur leur forêt communale et les forêts privées contiguës.

Lors des rencontres avec les élus, qu'il s'agisse des rendez-vous ou des petits déjeuners, un portrait du territoire de la commune est systématiquement remis aux participants. Ces portraits de territoire présentent un état des lieux de la forêt et des activités forestières sur un territoire donné, de l'échelle communale à l'échelle régionale. Une comparaison peut être réalisée avec un autre périmètre géographique. Un outil de recherche permet de trouver votre commune, intercommunalité, département, pour le définir comme territoire à analyser ou comme territoire de comparaison.

À l'utilisateur de combiner toutes ces possibilités pour obtenir un portrait de territoire personnalisé, qui servira à la prise de décision. En quelques clics, les données et chiffres clés de la forêt sont disponibles et exportables en pdf.



MODERNISATION DE L'OBSERVATOIRE

Créé en 2001 par la Région et les Communes forestières, le partenariat au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne s'est élargi, intégrant depuis 2022 la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt ainsi que l'interprofession FIBOIS Sud.

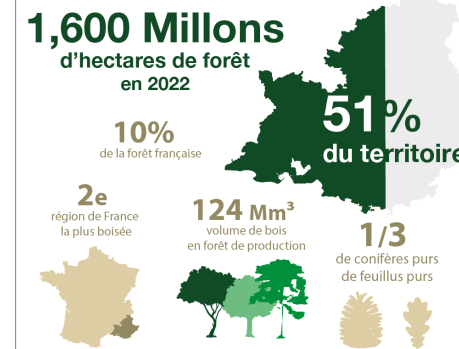
Après 20 ans de fonctionnement, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan et de travailler au repositionnement de l'Observatoire.

Les objectifs des partenaires qui le constituent (Région, Communes forestières, DRAAF et Fibois Sud) sont :

1. repositionner l'Observatoire en tant qu'expert et vulgarisateur de l'information forestière au bénéfice de la définition et du suivi des politiques publiques touchant à la forêt ;
2. permettre l'accès aux informations forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire ;
3. cibler une pluralité d'acteurs institutionnels, aménageurs, urbanistes, collectivités, forestiers, professionnels de la filière forêt-bois ou encore scientifiques afin de diversifier et d'augmenter la richesse des contenus ;
4. rapprocher les outils des besoins des utilisateurs par la mise à jour continue de la cartoθήque, la refonte du site internet et par de nouveaux formats de publication. De nouveaux outils pourront également voir le jour notamment par l'inclusion du pôle forêt du CRIGE aux comités thématiques associés.

LA FORÊT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Ressources forestières



Intégrer les enjeux forestiers dans l'aménagement des territoires



VOTRE CONTACT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Luc MABIRE
04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org



ZOOM



[L'OBSERVATOIRE] SUIVI DES ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Le site internet de l'Observatoire centralise des actualités et de documentation sur la forêt et le bois au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les Communes forestières réalisent son actualisation régulière et envoient la lettre d'information mensuelle.

Formons les collectivités pour agir sur la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 5 formations sur le thème de la gestion forestière
- ✓ 115 élus participants

NOTRE STRATÉGIE

Informer et former les élus sur leur rôle dans les multiples facettes de la filière forêt bois.

NOS PARTENAIRES

ONF, CERPAM, CRPF, Région, Fibois Sud, Etat, SDIS, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

5 formations ont été proposées aux collectivités sur la gestion des forêts et la valorisation des bois.



21/01/2022 à Lançon de Provence Face aux enjeux climatiques, élus pensez à la forêt et au bois

Présentation des actions pour lutter contre le changement climatique.

27/01/2022 en visioconférence Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Information sur la gestion en forêt privée et les leviers d'action des élus pour l'encourager.

24/03/2022 en visioconférence Elus, maîtrisez la pratique de l'affouage !

Information sur les responsabilités des communes et les évolutions des pratiques.

31/05/2022 en visioconférence Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différents modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

10/10/2022 à Saint-Antonin-sur-Bayon

Les enjeux climatiques et leurs répercussions sur nos espaces forestiers : mise en place d'une gestion forestière adaptée

Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable de la ressource.

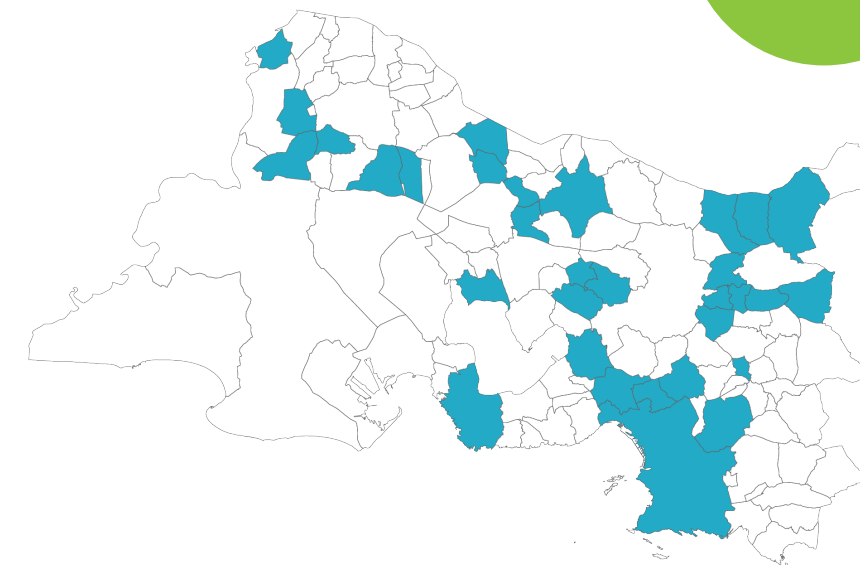


REFONTE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Dans une dynamique d'amélioration continue, les Communes forestières travaillent à la refonte des modules de formation afin d'améliorer la transmission des compétences aux élus.

Ainsi, dès 2023, les sessions proposées comprendront plus de visites, retours d'expérience, exemples de réalisation... pour répondre aux attentes des participants.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de formation, un calendrier annuel 2023 a été communiqué aux communes.



32 communes représentées aux formations



VOTRE CONTACT SUR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

Laura CHANTOIN
07 57 08 16 22

laura.chantoin@communesforestieres.org

UN FORMAT DE TRAVAIL CONVIVIAL

En 2022, pour la première année, les Communes forestières ont organisé "les Communes forestières à la rencontre des élus" sur les communes de Saint-Etienne-du-Grès et Coudoux.



Ces petits déjeuners permettent aux élus d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et poser leurs questions, dans un format souple et convivial.

Ils permettent à notre association d'identifier les élus souhaitant un accompagnement individuel pour leur commune.

Ce format est reconduit en 2023.

ZOOM



CALENDRIER DES FORMATIONS

Le calendrier des formations est disponible sur notre site internet en suivant le QR Code.



Intégrons la forêt dans le développement des territoires !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 territoires mobilisés sur les questions forestières
- ✓ 18 communes concernées

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES TERRITOIRES

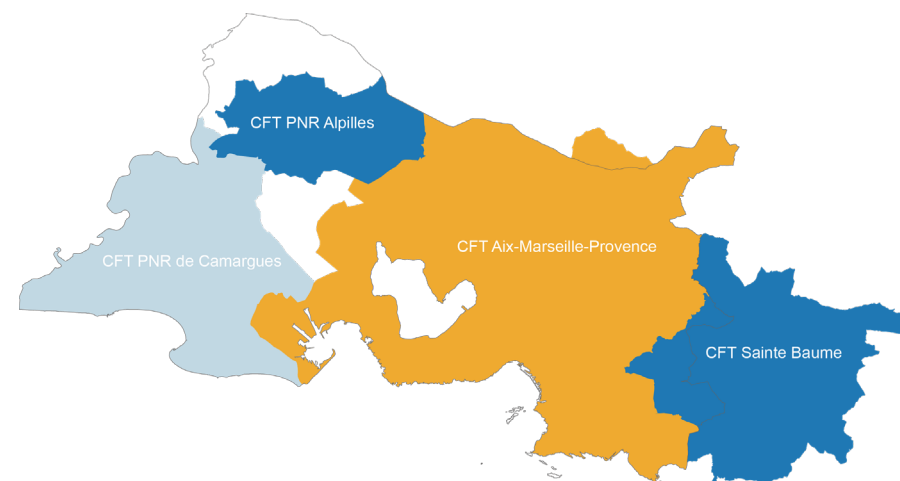
Les Communes forestières proposent un appui politique, technique et de recherche de financement aux territoires qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné les territoires :

- du Parc naturel régional des Alpilles ;
- du Parc naturel régional de la Sainte Baume.

Pour les Alpilles, le projet a été orienté vers la valorisation de la ressource bois pour la construction.

Sur la Sainte Baume, un travail sur le foncier forestier a été engagé, permettant d'accompagner deux communes sur l'identification et l'intégration de biens présumés sans maîtres pour leur mise en gestion forestière.



MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des stratégies forestières de territoires. Cette année, la Rencontre régionale a porté sur le thème des stratégies forestières face au changement climatique. Le réseau des techniciens s'est réuni deux fois avec de nombreux territoires présents, une première fois sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt "câble", une deuxième fois sur l'état d'avancement des chartes forestières et des financements.

En septembre, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus aux Rencontres nationales des territoires forestiers à Figeac qui avaient pour thématique "Élus, forêts, bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain?"



LA FORÊT FAIT ÉCOLE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

La commune de Lamanon est engagée avec son école dans le projet « Dans 1000 communes la forêt fait école ». Accompagnée par les Communes forestières, les classes définissent en lien avec les élus, un programme d'actions pour découvrir et gérer une parcelle forestière, mise à disposition par la commune. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2022 sur les thèmes de la DFCI, de la biodiversité et de l'éducation à la citoyenneté.



[Le programme de la Charte forestière du PNR des Alpilles]

La nouvelle Charte forestière de territoire a été signée en septembre 2022 permettant au territoire de définir une stratégie en 5 axes pour le développement de la forêt et du bois avec l'appui des Communes forestières :

- faciliter une gestion multifonctionnelle pour une forêt riche en biodiversité et résiliente, productrice de bois et d'autres services écosystémiques ;
- conforter, diversifier et structurer les filières bois du territoire ;
- organiser, coordonner les différents usages pour un partage harmonieux de l'espace forestier ;
- bâtir une culture forestière commune par une démarche pédagogique et une communication ciblée ;
- animer une gouvernance concertée et renforcer le partage entre professionnels.



1 commune engagée dans le programme "Dans 1000 communes la forêt fait école"



VOTRE CONTACT SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Maylis PORTE
06 48 33 68 73

maylis.porte@communesforestieres.org

ZOOM



LA FORÊT FAIT ÉCOLE À LAMANON

Commune pilote pour expérimenter la démarche, une parcelle forestière a été mise à disposition par la commune aux classes de CE2, CM1 et CM2. En 2021/2022 la thématique de la DFCI avait été choisie, permettant de faire bénéficier aux enfants de nombreuses sorties et interventions sur ce thème. En juin, un événement de clôture a été organisé en présence des classes, des élus, des parents et des partenaires afin de présenter les apprentissages réalisés par les enfants.

NOTRE STRATÉGIE

Faire émerger à l'échelle des territoires des stratégies de valorisation et de préservation des espaces forestiers au bénéfice d'un développement local durable.

NOS PARTENAIRES

Région, Communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux, Métropole Aix-Marseille Provence

Construisons durablement avec le bois local !

Chiffres clés 2022

- ✓ 5 bâtiments Bois des Alpes™ et 2 en pin d'Alep
- ✓ 102 entreprises certifiées Bois des Alpes en région

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA PRESCRIPTION EN BOIS LOCAL

L'action des Communes forestières est basée sur la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en bois local.

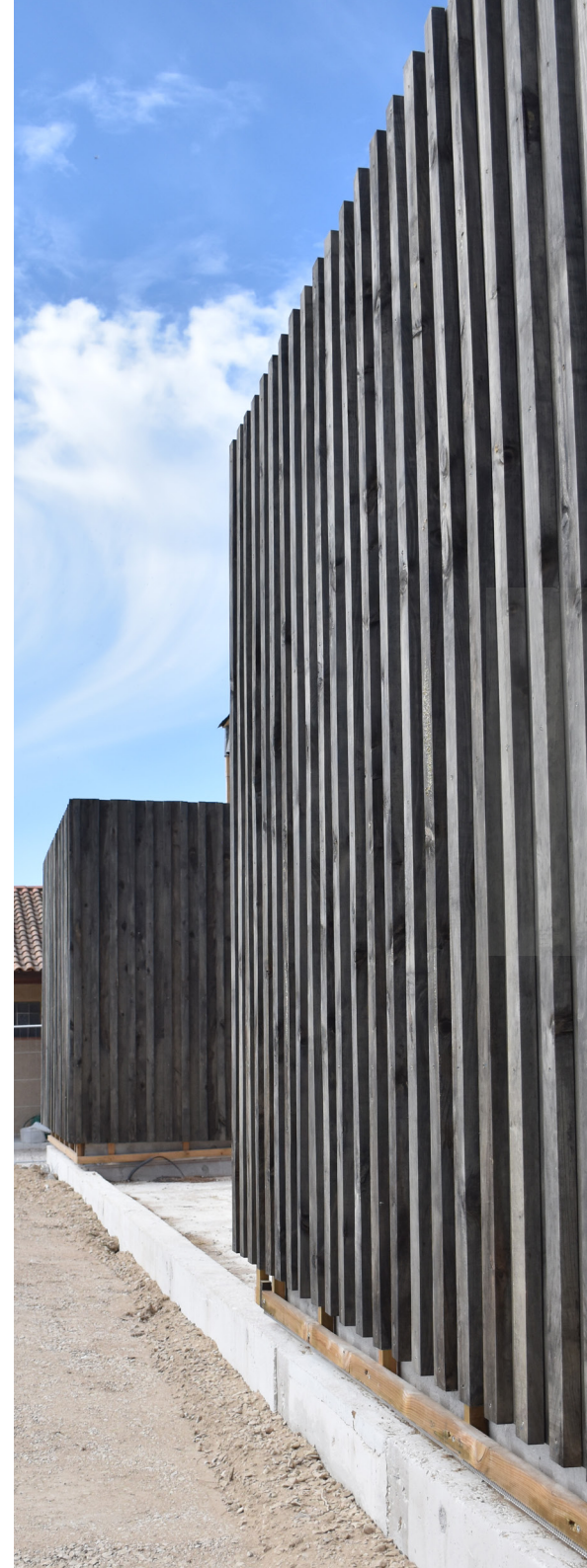
Dans les Bouches-du-Rhône la **construction en pin d'Alep local est encouragée**. Le pin d'Alep est essence très présente dans les Bouches-du-Rhône et résistante au réchauffement climatique. Elle est entrée dans la norme en 2018 pour une utilisation en structure. Cette reconnaissance permet également d'offrir un débouché plus noble aux forêts de votre département.

Plusieurs projets pilotes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Accompagnés par les Communes forestières, ils permettent de démontrer la faisabilité, familiariser et structurer la filière autour de cette essence.



Les Communes forestières ont participé à la promotion de l'utilisation de cette essence lors du séminaire forêt le 2/12/2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence en présentant leur accompagnement pour la salle polyvalente du tennis club municipal de Coudoux, en cours de travaux. Ce bâtiment exemplaire, intégrera du pin d'Alep pour les murs, la charpente et les finitions intérieures et extérieures.

En complément, les collectivités peuvent également s'appuyer sur la certification Bois des Alpes, seule certification intégrable dans les marchés publics, permettant de bénéficier d'un bois issu du massif alpin. Les Communes forestières apportent un accompagnement à la prescription et au suivi de la mise en œuvre du bois certifié Bois des Alpes.



VALORISATION DES PROJETS

Les Communes forestières proposent une analyse des Retombées Territoriales sur les projets en bois local. Cette analyse permet d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emplois et de limitation des gaz à effet de serre.

Testez dès maintenant votre projet ! →
ou rendez-vous sur <https://art.fncofor.fr/>



[DES EXPÉRIMENTATIONS EXEMPLAIRES POUR LE PIN D'ALEP]

3 collectivités des Bouches-du-Rhône ont saisi l'opportunité de construire avec du pin d'Alep depuis son entrée dans la norme en 2018 pour un usage en structure : un abris à boucs et à foie à Septèmes-les-vallons, un banc de la Métropole Aix-Marseille Provence qui sera mis en œuvre dans des espaces publics, et une salle polyvalente au tennis club municipal de Coudoux.

Dans ces 3 réalisations le pin d'Alep a été testé : murs ossature bois montés en atelier, poutres lamellé-collé vissées en attendant la certification de ce produit, traitement autoclave, bois massif mis en œuvre après sciage et séchage directement sur site. De quoi faire bénéficier les communes d'un retour d'expérience riche pour leurs futurs projets en bois local.



[ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS EN BOIS LOCAL]

L'association participe à la prescription et au suivi de bois local (pin d'Alep ou certifié Bois des Alpes) dans les projets des collectivités. Son intervention permet de mobiliser les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre au démarrage du projet, et de faciliter l'intégration de bois local tout au long de son déroulement. Ces projets nécessitent un accompagnement technique et stratégique à toutes les phases du projet. En 2022, ce sont une soixantaine de projets qui ont été accompagnés ou suivis pour l'intégration de bois certifié Bois des Alpes ou du pin d'Alep.

Choisir du bois local, c'est soutenir la filière locale !



VOTRE CONTACT SUR LA CONSTRUCTION EN BOIS

Camille BERTIER
07 57 45 63 23

camille.bertier@communesforestieres.org

ZOOM



[NOUVEAU DÉBOUCHÉ POUR LE PIN D'ALEP]

Une autre filière en cours de réflexion est la fabrication de composteurs en pins. La ressource actuelle de pin d'Alep s'y adapte pleinement avec de courtes longueurs. La Métropole Aix-Marseille Provence s'est saisie de ce sujet et a bénéficié de l'accompagnement des Communes forestières.

Le bois, énergie refuge en temps de crise énergétique !

Chiffres clés 2022

- ✓ 32 chaufferies en fonctionnement
- ✓ 43 000 tonnes de plaquettes forestières

7 fournisseurs
adhérents à la
Charte Qualité
Bois Déchiqueté
en région

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ DES CHAUDIÈRES BOIS

L'augmentation générale de la demande en bois et la flambée des prix sur l'énergie ont touché de manière maîtrisée la filière bois énergie. Les Communes forestières ont apporté un appui aux fournisseurs du département pour améliorer la qualité de leur combustible, structurer et fiabiliser leur approvisionnement en bois.

7 fournisseurs de la région sont engagés dans la Charte Qualité combustible Bois Déchiqueté animée par les Communes forestières. **20 contrôles sur la qualité de la plaquette forestière ont été réalisés dans ce cadre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de chaufferies.**



POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le bois énergie reste l'énergie la moins cher du marché et permet de développer un tissu d'entreprises de la région en valorisant une ressource locale, renouvelable. La Métropole Aix Marseille Provence anime un contrat de développement des énergies thermiques renouvelables avec des financements attractifs de l'ADEME pour l'investissement dans des chaudières et réseaux de chaleur bois énergie complété par les aides de la Région. Les Communes forestières font la promotion de ces financements et interviennent en partenariat avec la Métropole sur ce sujet. Les Communes forestières accompagnent le PETR du Pays d'Arles dans son étude de préfiguration d'un Contrat Chaleur Renouvelable.



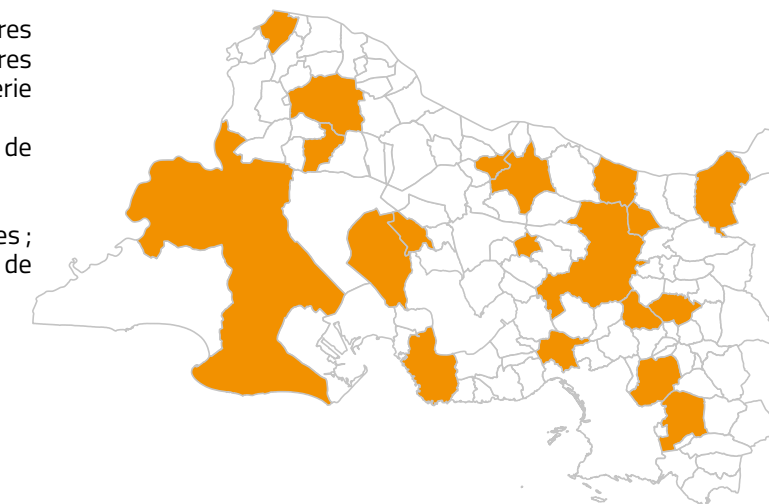
SUIVI DE LA FILIÈRE

Les Communes forestières ont accompagné les maîtres d'ouvrage de chaufferie concernant :

- le suivi et la maintenance de leur chaufferie bois ;
- l'amélioration des rendements via des échanges ;
- mise en place des bilans de saison de chauffe.

L'association propose aux maîtres d'ouvrage, dont les chaufferies rencontrent des difficultés, la réalisation d'audits par un bureau d'études externe.

Les Communes forestières interviennent également dans le suivi du développement du bois énergie. Ce dernier a été présenté lors de la rencontre départementale bois énergie à Gardanne qui a également permis d'échanger sur la compétitivité de la solution bois dans le contexte énergétique actuel et de visiter le réseau de chaleur bois d'Aix en Provence.



Communes ayant au moins une chaufferie bois en fonctionnement

[UNE CHAUFFÈRE EN CASCADE A LA PISCINE DE FUYEAU]

Mise en service en 2013, la chaufferie 100% Bois plaquettes forestières est constituée de 2 chaudières de 500 kW et 320 kW bois, fonctionnant en cascade. Ce système garantit l'optimisation des rendements en jouant sur le fonctionnement/arrêt des chaudières en fonction des besoins de chauffage et de maintenance. Lorsque les besoins en chauffage sont moindre, seule la petite chaudière fonctionne avec un haut rendement. Si les besoins augmentent, la deuxième s'allume ou les deux fonctionnent de manière simultanée. Ce système permet d'assurer de hauts rendements en toute saison avec un combustible 100 % bois.



VOTRE CONTACT POUR
LE SUIVI DE VOTRE
CHAUFFERIE

Thomas ORTIS
06 73 90 26 96

thomas.ortis@communesforestieres.org



VOTRE CONTACT POUR
L'APPROVISIONNEMENT
BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

ZOOM



[UN DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE PRODUCTION DE GRANULÉS, À PARTIR DE DIFFÉRENTES RESSOURCES]

La région voit le nombre de projets de production de granulés augmenter depuis 2022. Les Bouches-du-Rhône comptent déjà un producteur travaillant à partir de palettes recyclées. Cette unité de production constitue un exemple d'économie circulaire, dont le modèle s'exporte sur d'autres départements de la région. De nouveaux projets territoriaux émergent, qu'ils soient à partir de bois forestier ou de biomasse agricole, ils ont pour objectifs la valorisation en circuit court des ressources locales.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS
ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES !

Des maires unis pour la forêt et le bois local



**COMMUNES
FORESTIÈRES**

BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René, CD7 - Valabre
13120 GARDANNE

Tél : 04 42 51 54 32

www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières, ONF, Elodie Daguin,
Ministère Écologie Énergie Territoire
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de

